



Le CONSEIL MUNICIPAL
se réunira en séance publique
le **jeudi 26 juin 2025 à 19h00**
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 15 mai 2024.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.

RESSOURCES HUMAINES

5. Modification du tableau des effectifs.
6. Convention avec le CIG pour l'avance des frais d'honoraires du conseil médical.
7. Rémunération des enseignants intervenant dans le cadre des études dirigées.
8. Rémunération des enseignants intervenant dans le cadre du dispositif coup de pouce.
9. Indemnité de responsabilité des chefs d'établissements scolaires.
10. Rémunération des interventions pour la promotion de la santé bucco-dentaire.

EDUCATION ET LOISIRS

11. Règlements intérieurs des accueils de loisirs et de la pause méridienne maternels et élémentaires.
12. Règlement intérieur des espaces de la maison des jeunes.
13. Montant des frais de scolarité pour l'année 2024-2025.
14. Montant de la contribution communale à l'école des sacrés cœurs pour l'année 2024-2025.

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

15. Rapport présentant les actions entreprises au titre de l'attribution du FSRIF et de la DSU 2024.
16. Bilan 2023-2024 de la Boissyclerie.
17. Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre relatif à l'intervention musicale dans les écoles publiques du premier degré.

URBANISME

18. Actualisation des tarifs de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2026.
19. Autorisation donnée au maire de signer tous documents relatifs à l'acquisition de la maison de la princesse.
20. Revalorisation des droits de place du marché.
21. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional des quartiers de la haie griselle à Boissy-Saint-Leger et la hêtraie à Limeil-Brévannes cofinancé(s) par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).
22. Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la société totem France pour l'exploitation du pylône situé allée de la pompadour.

POLITIQUE DE LA VILLE

- 23.** Attribution des subventions au titre de l'exercice année 2025 aux associations portant un projet dans le cadre du contrat ville.

SPORTS

- 24.** Règlement intérieur des équipements sportifs.

SERVICES TECHNIQUES

- 25.** Modification des tarifs de stationnement et fixation des tarifs d'utilisation des bornes de recharges pour véhicules électriques du parking public « la charmeraie ».

QUESTIONS ORALES

 Le maire

M. Régis CHARBONNIER